République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Olemps

Membres du Conseil Municipal	
En exercice:	23
Présents:	15
Représentés:	5
Absents:	3
Ayant pris part au vote:	20

Séance publique du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés:

Mme Valérie MARJAC représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT M Sébastien FABRE représenté par Mme Danièle KAYA-VAUR M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT M. Edmond ROUTABOUL représenté par Mme Sylvie LOPEZ

Absents:

Mme Sandrine AUBRY M Yohan ENCAUSSE Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M. Pascal PRINGAULT

Délibération n° DL20250908

Autorisation de recrutements d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles pour l'exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 332-13-1° et 2°

Les nécessités de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article L 332-13-1° et 2° du Code Général de la Fonction Publique:

- Temps partiel;
- Congé annuel;
- Congé de maladie, de grave ou de longue maladie;
- Congé de longue durée ;
- Congé de maternité ou pour adoption ;
- Congé de présence parentale;
- Congé de solidarité familiale ;
- Accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire...

Ouï l'exposé de M. Pierre MALGOUYRES, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE:

1. **D'approuver** le recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L 332-13-1° et 2° du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des

- fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles en 2026;
- 2. **D'autoriser** Madame le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernés, leur expérience et leur
- 3. De prévoir les crédits nécessaires pour l'exercice 2026 ;
- 4. **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Pascal PRINGAULT

Délibération certifiée exécutoire par

- Sa transmission en Préfecture le : 0 1 OCT. 2025

- Sa publication:

o Affichée le : 0 1 OCT. 2025

o Retirée le :